

Objet : Information nouvel émetteur des chèques
Autonomie de la Métropole de Lyon

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et cette aide vous est versée par la Métropole de Lyon sous forme de Chèques Autonomie dématérialisés.

À compter du mois de juin 2023, le nouvel émetteur des Chèques Autonomie de la Métropole de Lyon est **le Groupe Up**.

De ce fait, le Groupe Up vous adressera par mail vos nouveaux codes d'accès qui vous permettront de vous connecter à votre nouvel espace bénéficiaire sur lequel seront versés vos prochains Chèques Autonomie.

Votre compte Domiserve restera actif pendant l'année 2023 pour que vous puissiez finir de consommer la somme qu'il contient.

Ceci n'entraîne aucune modification dans le calcul de votre allocation, ni dans l'évaluation de vos besoins.

Pour tout renseignement, un nouveau numéro de téléphone est à votre disposition :



Soyez assuré.e que les services de la Métropole de Lyon sont pleinement mobilisés pour répondre de manière efficace à l'ensemble des vos préoccupations.

Recevez, Chère Madame, cher Monsieur, mes courtoises salutations.

Le Président de la Métropole de Lyon